

L'an deux mille dix-huit, le 07 février à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Jacques CHARRIE, maire.

Date de la convocation : 02 février 2018

Présents : Mmes et MM. Touria BAROUX, Nicolas BONNEAU, Philippe BRIDONNEAU, Jacques CHARRIE, Laurence DELETRE, Françoise FABIE, Jacques GAMBELIN, Vivien LAGARDE, Dominique LOUZON et Myriam SALVY.

Pouvoirs : Maria ALLIER à Françoise FABIE

Jean-Michel BILLOT à Jacques GAMBELIN

Sébastien CARRIERE à Jacques CHARRIE

Jean-Louis ECHAVIDRE à Nicolas BONNEAU

Secrétaire de séance : Myriam SALVY

Ordre du jour :

- **Approbation du compte-rendu du conseil du 22/11/17 et signature du feuillet de clôture,**
- **Délibération dépenses investissement,**
- **Travaux de mise aux normes salle polyvalente : délibération d'engagement à faire les travaux dans l'année,**
- **Statut chemin du Vieux Moulin,**
- **Médecine du travail,**
- **Organisation réunion d'information / écoles,**
- **Informations et Questions diverses**

Approbation du compte-rendu du conseil du 22 novembre 2017

Le compte rendu du conseil du 22 novembre est approuvé à l'unanimité et le feuillet de clôture est signé par les membres du conseil présents.

Délibération dépenses investissement

Monsieur le Maire propose de prendre une délibération qui autorise à engager des crédits d'investissement à hauteur du quart des crédits votés l'année précédente (soit ¼ de 555 173.00 € c'est-à-dire 138 793.25 € maximum) afin de régler les factures d'investissement avant le vote du budget.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager les crédits d'investissement tels que définis ci-dessus.

Travaux de mise aux normes salle polyvalente : délibération d'engagement à faire les travaux dans l'année

Les travaux de mise aux normes de la salle polyvalente pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR) ont été reportés à 2018 car les devis nous sont parvenus trop tard pour que ces travaux puissent être subventionnés par le département. Pour rappel il s'agit de la mise aux normes des toilettes ainsi que de l'escalier extérieur côté tennis pour un maximum de 5000 € de travaux.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager ces travaux dans l'année 2018 pour un montant de 5000 € maximum et sollicitera une aide du Conseil Départemental.

Statut chemin du Vieux Moulin

Le chemin du Vieux Moulin a été mis en sens unique pendant la période de réalisation du lotissement Ladurantie. Ces travaux étant terminés, les riverains ont été consultés afin de connaître leur avis sur la mise en sens unique définitive du chemin. Les futurs habitants du lotissement ont également été sollicités.

93 % des riverains ont répondu à l'enquête et 78 % sont favorables au sens unique.

Après délibération, le conseil décide par 13 voix (une personne ne participant pas au vote) la mise en sens unique du chemin du Vieux Moulin.

Médecine du travail

Contexte :

Jusqu'au 31/12/2017, le Sicoval comptait dans ses effectifs un médecin de prévention. Celui-ci assurait le service de médecine préventive pour les agents de la commune. Cet agent est parti à la retraite le 31/12/2017. Malgré plusieurs appels à candidatures, le Sicoval n'a pas eu de candidats pouvant remplacer ce médecin.

Exposé des motifs :

Afin de répondre à ses obligations de surveillance médicale des agents, la commune a aujourd'hui la possibilité d'adhérer au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne par le biais de la signature d'une convention d'adhésion. La commune devra s'acquitter auprès du CDG31 d'une adhésion annuelle au titre du service de médecine préventive, pour l'ensemble du service décrit dans la convention jointe en annexe.

Cette adhésion a un coût fixé à 67 € par agent et par an.

En conséquence, le coût pour la commune serait de 67 € (1 seul agent).

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **d'adhérer au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Haute-Garonne**
- **D'autoriser le Maire à signer la convention et tous les documents afférents**
- **D'inscrire les dépenses correspondantes au budget 2018**

Organisation réunion d'information / écoles

Laurence Delétré et Françoise Fabié, élues en charge des affaires scolaires vont organiser dans les prochaines semaines une réunion d'information à destination des parents dont les enfants seront scolarisés en septembre 2018 (année scolaire 2018-2019) et/ou ceux dont les enfants sont actuellement en maternelle pour les informer des différentes modalités pour la rentrée prochaine.

Informations et Questions diverses

- ➔ Agenda : depuis deux ans un agenda municipal est distribué gratuitement aux Rebigois par l'intermédiaire de la société Bucerep. Cette société nous a contactés pour nous faire part des difficultés qu'elle rencontre pour trouver des entreprises qui souhaitent faire de la publicité. Ainsi, les résultats ne leur permettent plus d'assurer la gratuité totale de cet agenda et cette société nous demande une participation de 850 € pour poursuivre cette collaboration. Après discussion, les membres du conseil pensent qu'actuellement la situation financière de la commune ne permet pas d'investir cette somme dans des agendas.
- ➔ Drémil-Lafage : par délibération du 14/06/2017 le syndicat mixte pour la réhabilitation de l'ancienne décharge de Drémil-Lafage a procédé à la modification statutaire induite par la substitution de la communauté de communes des Terres du Lauragais à la communauté de communes Cœur Lauragais qui a pris effet au 1^{er} janvier 2017. L'arrêté inter préfectoral en date du 30 novembre 2017 a autorisé cette modification.

- Site internet de la mairie : depuis le 1^{er} janvier, suite à une mise à jour du serveur (incompatibilité avec l'hébergeur), le site internet de la mairie ne peut plus être mis à jour. Son accès est cependant maintenu à la consultation car les informations administratives notamment sont toujours valides (horaires de la mairie, coordonnées des associations...). Nicolas Bonneau a proposé son aide à Jean-Michel Billot et Myriam Salvy et a lancé des tests pour recréer le site sur un nouveau logiciel. Des réunions de travail sont prévues. Le changement d'hébergeur a également été évoqué mais celui-ci n'interviendra qu'après mise en ligne du nouveau site internet.
- Bus scolaire / As Blancs : Monsieur Louzon fait remarquer qu'il existe un arrêt de bus sécurisé à la sortie du chemin As Blancs et que de ce fait il n'y a plus de raison que le bus scolaire entre dans le chemin car celui-ci abîme le chemin.
- Animations du village : Dominique Louzon a fait remarquer qu'il y avait de moins en moins de participation de Rebigois aux manifestations organisées par les associations.
Réponse de Monsieur le maire : « les associations de Rebigue font un travail remarquable même s'il est vrai que certains aménagements pourraient être apportés. Ce phénomène se rencontre également dans les villages voisins, certainement dû à la proximité de Toulouse et aux différentes possibilités de divertissements qui s'offrent à eux. S'il y a des personnes qui souhaitent s'investir et donner de leur temps pour redynamiser les manifestations, je reste persuadé qu'elles seront bien accueillies au sein des différentes associations. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h10.